



Rapport d'activité 2025 **(pour publication après l'AG statutaire de juin 2026)**

Le mot du président

En 2025, dans un contexte d'instabilité politique et budgétaire, le Collectif Handicaps a choisi de prendre le contrepied des décideurs politiques en fédérant autour d'un cap clair : **celui de la solidarité, de la lutte contre les discriminations et de la défense des droits.**

A l'occasion de l'anniversaire de la loi du 11 février 2005, le Collectif Handicaps a dressé son propre état des lieux, en se nourrissant de l'expertise de ses membres et des réalités de terrain. Le bilan de la loi de 2005 rappelle que **les droits des personnes handicapées et de leurs proches ne sont toujours pas effectifs et qu'ils doivent continuer à être défendus, portés et incarnés collectivement.**

Ce travail a fait bien plus qu'analyser vingt ans de politiques publiques : il a soudé nos membres, renforcé nos alliances et irrigué chacun de nos rendez-vous, chacune de nos prises de parole, chacune de nos contributions, chacun de nos combats, tout au long de l'année. Il nous a permis de développer de nouveaux angles de plaidoyer et de travailler en profondeur des thématiques.

C'est bien là notre force : transformer la diversité de nos organisations en puissance d'action. Faire converger les expertises pour peser davantage dans le débat public et institutionnel. 2025 a montré que notre force ne tient pas seulement à ce que nous défendons. Elle tient à la manière dont nous le portons : collectivement.

C'est fort de cette mobilisation et de cette unité que nous abordons 2026. **Une année où nous devons, plus que jamais, nous engager ensemble pour construire une société véritablement inclusive.** Une société qui ne fait aucun compromis sur les droits et qui en assure la pleine effectivité.

A propos du Collectif Handicaps

Le Collectif Handicaps est une association loi 1901 qui regroupe 54 associations nationales défendant les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap, de leur famille et des proches aidants.

Nos missions

Dans la droite ligne des principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies dont l'application en France n'est pas totalement effective, le Collectif Handicaps se fixe comme missions de :

- **Porter la voix** des personnes en situation de handicap, de leur famille ou des proches aidants **auprès des pouvoirs publics et dans le débat public** ;
- Être un **lieu d'échanges et de réflexion** pour ses membres et ses partenaires.

Notre fonctionnement

Le fonctionnement du Collectif Handicaps donne une place prépondérante aux membres de l'assemblée générale, qui se réunit, en principe, tous les mois. Tous les ans, l'AG renouvelle un tiers des quinze membres élus au Comité exécutif (Comex). Le président, le CFHE et le représentant du Collectif au CESE sont également membres du Comex, qui se réunit toutes les semaines.

Le Collectif Handicaps porte des positions élaborées collectivement. Afin de veiller à ce que les positions relayées ne puissent aller à l'encontre des aspirations et des besoins des personnes concernées, les voix des associations de personnes handicapées ou de leurs familles, dites représentatives, sont majoritaires.

Par ailleurs, le Collectif Handicaps souhaite maintenir des liens réguliers avec les collectifs associatifs constitués dans les régions et les départements. Il organise ainsi des rencontres tous les trois mois et les invite régulièrement à ses travaux.

Les associations membres

Les membres du Collectif Handicaps sont majoritairement des associations de personnes en situation de handicap ou de familles. Les membres sont des associations faitières, des associations de professionnels ou des associations qui militent pour l'obtention des droits des personnes en situation de handicap conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

[AFEH](#) – [AFM-TELETHON](#) – [AIRE](#) – [ALLIANCE MALADIES RARES](#) – [ANECAMSP](#) – [ANPEA](#) – [ANPEDA](#) – [ANPSA](#) – [APAJH](#) - [APF FRANCE HANDICAP](#) – [ASBH](#) – [ASEI](#) – [ASSOCIATION LES TOUT-PETITS](#) – [AUTISME FRANCE](#) - [AUTISTES SANS FRONTIERES](#) – [BUCODES-SURDIFRANCE](#) – [CESAP](#) - [CFHE](#) – [CFHV](#) – [CHEOPS](#) – [COMME LES AUTRES](#) – [CNAPE](#) - [DFD](#) - [DROIT AU SAVOIR](#) – [EFAPPE](#) – [EPILEPSIES](#) – [ENTRAIDE UNION](#) – [EUCREA FRANCE](#) – [FAGERH](#) – [FEDERATION FRANCAISE](#)

[SESAME AUTISME](#) – [FEDERATION GENERALE DES PEP](#) - [FEDERATION PARALYSIE CEREBRALE FRANCE](#) - [FFDYS](#) – [FISAF](#) – [FNAF](#) – [FNASEPH](#) – [FNATH](#) - [FRANCE ACOUPHENES](#) – [FRANCE CÉRÉBROLÉSION](#) – [GEPSo](#) – [GIHP NATIONAL](#) – [GNCHR](#) – [GPF](#) – [HYPERSUPERS TDAH FRANCE](#) – [LADAPT](#) – [MUTUELLE INTEGRANCE](#) – [POLIO-FRANCE-GLIP](#) – [SANTE MENTALE FRANCE](#) – [TRISOMIE 21 FRANCE](#) – [UNAFAM](#) – [UNANIMES](#) – [UNAPEI](#) – [UNAPH](#) – [UNIOPSS](#) – [VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE](#)

Les collectifs régionaux et départementaux

Le Collectif Handicaps souhaite avoir des rencontres régulières avec les collectifs régionaux et départementaux. Trois rencontres ont eu lieu en 2025 pour évoquer des dossiers tels que l’anniversaire de la loi de 2005, le fonctionnement des MDPH, la simplification administrative, la mise en place du service public départemental de l’autonomie (SPDA) et des pôles d’appui à la scolarité (PAS), les élections municipales ou la question de la décentralisation des politiques sanitaires et médico-sociales.

Collectifs identifiés :

- Comité d’entente Handicap Bretagne
- Collectif Handicaps Centre-Val de Loire
- Comité d’entente régional handicap Grand Est – CERHGE
- Comité d’entente régional Hauts-de-France
- Comité d’entente du Nord
- [Comité Handicap Normandie](#) – CHN
- Comité d’entente Pays de la Loire
- Collectif inter-associatif du Calvados (14)
- Comité d’entente départemental handicap de Charente-Maritime (17)
- [Collectif des Associations de Personnes Handicapées du Finistère](#) (CAPH 29)
- Comité d’entente des associations de personnes handicapées de Gironde (33)
- [Comité de Liaison et de Coordination des associations de Personnes en Situation de Handicap](#) (CLCPH 34)
- [Collectif handicaps 35](#)
- [Handiréseaux 38](#)
- [Collectif handicap 54](#)
- [Collectif handicap 57](#)
- Collectif des Associations du Rhône pour l’Accessibilité (CARPA 69)
- Comité d’entente départemental handicap de la Vienne (86)
- Collectif Handicaps 95
- [Collectif Handicaps Nouvelle Calédonie](#)
- Handi-cap 22

La gouvernance

- **Arnaud de Broca** est président du Collectif Handicaps
- **Luc Gateau** est trésorier du Collectif Handicaps

- **Lionel Deniau** est le représentant du Collectif Handicaps au CESE

L'équipe salariée

- Axelle Rousseau est coordinatrice du Collectif Handicaps
- Eva Victoria Fontana est chargée de plaidoyer
- Annwenn Corouge était chargée de communication et de plaidoyer en apprentissage jusqu'en septembre.
- Eva Pint a rejoint l'équipe de septembre à décembre, en tant que chargée de communication et de plaidoyer en apprentissage.

Vie associative en 2025

- 2 528 Heures d'activités bénévoles
- 7 Assemblées générales
- 16 Comités exécutifs
- 3 Rencontres avec les Collectifs locaux
- 35 Groupes ou réunions de travail internes

Focus sur nos deux grandes campagnes de plaidoyer

Vingt ans après la loi du 11 février 2005 : Bilan des promesses d'égalité des chances et des droits, de participation et de pleine citoyenneté des personnes handicapées

Le 11 février 2005, la promulgation de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées suscitait l'espoir d'un avenir meilleur pour les personnes concernées.

A l'occasion de ses vingt ans, les 54 associations du Collectif Handicaps ont **dressé le bilan de l'application de cette grande loi**. L'objectif était d'évaluer son application réelle dans tous les domaines de la vie : accessibilité, compensation, ressources, exercice de la citoyenneté, parcours d'accompagnement, accès à l'éducation, à la santé, à la justice, à l'emploi, à la vie sociale, culturelle, sportive et citoyenne, à la vie intime, affective et sexuelle, à l'habitat, aux transports, aux droits...

Ce bilan s'est appuyé sur une démarche collective, [débutée dès 2024](#), mobilisant l'ensemble des associations membres du Collectif, à travers des groupes de travail, des contributions internes et de larges consultations. A terme, nous avons pu formuler près de 200 propositions pour améliorer le quotidien de la vie des personnes, avec en fil rouge l'idée que nous n'avons pas besoin de nouvelle loi mais de rendre enfin effectifs les droits existants.

[Consulter notre bilan de la loi](#)

Actions menées

- **8 janvier 2025** : remise de notre bilan de la loi à la Secrétaire générale du SG CIH
- **14 janvier 2025** : conférence de presse et [publication officielle de notre Bilan de la loi de 2005](#)
- **21 janvier 2025** : audition par la commission des lois du Sénat sur l'[évaluation de la loi de 2005, au prisme de la citoyenneté et de la non-discrimination](#)
- **22 janvier 2025** :
 - Remise de notre bilan de la loi à la Défenseure des droits
 - [Audition](#) par la commission de l'aménagement du territoire du Sénat sur l'évaluation de la loi de 2005 s'agissant des mobilités
- **24 janvier 2025** : remise de notre bilan de la loi au cabinet de la Ministre du Travail
- **28 janvier 2025** : remise de notre bilan de la loi au Président de la commission des affaires sociales et à la Présidente du groupe d'études Handicap au Sénat
- **29 janvier 2025** : remise de notre bilan de la loi au cabinet du Président de la République
- **30 janvier 2025** : remise de notre bilan de la loi au cabinet du Premier Ministre
- **3 février 2025** : remise de notre bilan de la loi au Président du CESE
- **4 février 2025** : présentation de notre bilan de la loi au CNCPH
- **5 février 2025** : remise de notre bilan de la loi au Président et au Directeur général de la CNSA
- **10 février 2025** :
 - Remise de notre bilan de la loi à la ministre déléguée en charge de l'Autonomie et des Personnes handicapées, C. Parmentier-Lecocq
 - [Mobilisations](#) place de la République et dans toute la France
- **11 février 2025** :
 - Publication d'une [tribune](#) rassemblant plus de 120 signataires
 - Intervention à l'[évènement « Les 20 ans de la Loi handicap au CESE »](#)
 - Intervention au colloque du [Sénat « Anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »](#)
 - Participation à l'[évènement porté par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles au Handilab à Saint-Denis](#)
 - Participation au [colloque du PCF pour les 20 ans de la loi de 2005](#)
- **12 février 2025** : remise de notre bilan de la loi à Régions de France
- **13 février 2025** : audition dans le cadre de la [mission d'évaluation de la loi de 2005 à l'Assemblée nationale](#)
- **6 mars 2025** : remise de notre bilan de la loi au Ministre des Transports
- **18 mars 2025** : remise de notre bilan de la loi à l'Association des Maires de France
- **16 avril 2025** : remise de notre bilan de la loi au cabinet de la Ministre de la Culture
- **30 avril 2025** : remise de notre bilan de la loi au cabinet de la Ministre du Logement
- **6 mai 2025** : remise de notre bilan de la loi à la Présidente de la CNAF
- **14 mai 2025** : remise de notre bilan de la loi à l'Assemblée des Départements de France
- **15 mai 2025** : Soutien à la [mobilisation « Liberté, égalité, accessibilité », étape finale de la Caravane d'APF France Handicap](#)

- **5 juin 2025** : Participation au [colloque de la DGCS « 1975-2005-2025 : 50 ans d'action publique sur le handicap en France »](#)
- **12 juin 2025** : Intervention lors du débat organisé par le groupe Socialiste à l'Assemblée nationale sur le « [Bilan de la mise en œuvre de la politique nationale relative aux droits des personnes handicapées](#) »
- **16 décembre 2025** : présentation de notre bilan de la loi lors d'une « conférence du médico-social » à la Cour des Comptes

Les retombées de notre campagne

Notre mobilisation autour de l'anniversaire de la loi de 2005 a permis de sensibiliser largement au sujet du handicap, de faire vivre le sujet en dehors de la sphère d'acteurs spécialisés et de donner une visibilité politique et médiatique aux problématiques des personnes en situation de handicap.

- **Un élargissement stratégique des alliances du Collectif Handicaps :**

Le Collectif Handicaps a contribué à faire sortir le sujet du strict champ du handicap pour l'inscrire dans le débat social et politique, en renforçant ses liens avec :

- des acteurs du monde associatif (ATD Quart Monde, Droit Pluriel, Emmaüs France, Emmaüs Connect, Planning Familial, Fondation pour le Logement, MNCP, Association DALO)
- des organisations syndicales (UNSA, FO, CGT, CFDT),
- des influenceurs et personnalités publiques comme Artus, Renan Luce, Frédéric Lopez, Philippe Croizon, Paul de Saint-Sernin et bien d'autres !

- **Une sensibilisation des acteurs institutionnels et politiques :**

Avec plus d'une vingtaine de rendez-vous autour de notre bilan de loi, le Collectif Handicaps a pu présenter son plaidoyer à une diversité d'acteurs institutionnels. Ce bilan a également été transmis à l'ensemble des formations politiques. Certains partis, comme le Parti Socialiste, Génération.s, le Front Populaire 2027, La France Insoumise, le Parti Communiste Français, ont souhaité nous rencontrer afin d'engager un dialogue en vue des prochaines échéances électorales. Tous ces échanges ont contribué à inscrire les constats du Collectif dans l'agenda politique, à conforter notre rôle d'interlocuteurs des pouvoirs publics et à tisser des liens pour l'avenir.

- **Une présence renforcée grâce à une large communication :**

Cette séquence a bénéficié d'une forte visibilité médiatique et numérique. La publication du bilan, les appels à mobilisation et les différents temps forts ont généré de nombreuses retombées dans les médias (plus de 66 articles ou interviews sur le sujet !), tant nationaux que spécialisés, ainsi qu'une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Cette stratégie de communication a permis d'amplifier les messages portés par le Collectif Handicaps et de sensibiliser largement l'opinion publique aux droits des personnes handicapées.

- Une conférence de presse pour la publication du bilan de la loi de 2005

- [De nombreuses retombées média](#)
 - 12 retombées média sur la publication du bilan de la loi
 - 17 retombées média sur l'appel à mobilisation
 - 21 retombées média sur la mobilisation
 - 16 retombées média sur les 20 ans de la loi :
- [Participation à une table ronde sur l'emploi et le handicap](#) pour l'association des journalistes de l'information sociale (AJIS)

La solidarité n'est pas un luxe : Plaidoyer pour défendre notre modèle social

Dans un climat marqué par des restrictions budgétaires, des discours remettant en question les politiques sociales, une tension croissante autour des finances publiques, le Collectif Handicaps a souhaité rappeler l'évidence : **la solidarité n'est pas un luxe, c'est un gage de notre cohésion sociale.**

[Consulter notre plaidoyer](#)

Un travail de plaidoyer robuste pour défendre les droits des personnes

Notre ambition était de rappeler que le modèle social français, et plus largement **la solidarité, ne peuvent être fragilisés sans risquer d'aggraver les inégalités** et de marginaliser davantage les publics les plus vulnérables.

Ce travail de plaidoyer s'est inscrit dans une volonté de replacer la question du handicap au cœur du débat budgétaire national, en insistant sur la nécessité de préserver les financements dédiés à la compensation et à l'autonomie et ceux qui permettent une réelle inclusion des personnes. Nous souhaitons alerter sur les conséquences très concrètes des arbitrages financiers, souvent perçus comme techniques, mais qui ont des impacts directs sur les conditions de vie des personnes concernées.

En défendant **une approche de la solidarité comme un investissement social** et non comme un coût, le Collectif Handicaps a cherché à faire évoluer les représentations et à rappeler que ces politiques participent pleinement à la construction d'une société plus juste et inclusive.

Le Collectif Handicaps ne s'est donc pas contenté de proposer des amendements dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances (PLF) et au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. **Il a défendu un projet de société juste et solidaire** auprès des parlementaires, du gouvernement et des médias, en coupant court à cinq idées reçues souvent entendues et relayées.

1. « Le modèle social français n'est plus adapté aux réalités socio-économiques actuelles. »

Faux : **Notre modèle social reste plus que jamais adapté aux enjeux actuels.**

2. « Le système de santé français est trop généreux. »
Faux : **Loin d'être trop généreux, il doit être renforcé pour lutter contre les inégalités de santé et les renoncements aux soins.**
3. « Faire des économies sur la santé réduira le déficit budgétaire. »
Faux : **Investir dans notre système de santé et de protection sociale, c'est investir pour une société en meilleure santé et plus autonome demain.**
4. « On dépense déjà trop pour les personnes handicapées. »
Faux : **Les personnes handicapées ne sont pas un coût, ce sont des sujets de droit, des citoyens à part entière.**
5. « Les aides sociales ne profitent qu'à certains pendant que d'autres contribuent. »
Faux : **Loin d'être un luxe, la Sécurité sociale repose sur un principe simple : « chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins »**

Une mobilisation forte pour la solidarité

A l'automne, nous avons également alerté sur la crise profonde que traverse le monde associatif en nous associant à la mobilisation nationale « [Ça ne tient plus](#) » initiée par Le Mouvement associatif.

Dans une tribune portée par plus de 3 300 responsables associatifs, nous avons dénoncé la dégradation continue des financements et les conséquences directes sur la capacité d'action des associations, pourtant essentielles à la cohésion sociale et à l'accès aux droits.

La journée du 11 octobre, quant à elle, a marqué un moment inédit de mobilisation, avec plus de 350 actions organisées partout en France, rassemblant largement bénévoles, salariés et citoyens autour d'un constat partagé : le tissu associatif, pilier démocratique, est fragilisé.

En s'inscrivant dans ce mouvement, le Collectif Handicaps a réaffirmé que **la défense des droits des personnes en situation de handicap est indissociable d'un soutien fort et durable aux associations qui les portent au quotidien.**

[Consulter la tribune](#)

PLF PLFSS 2026

Lors de la séquence annuelle du vote des budgets de la Nation et de la Sécurité sociale, proposés par le gouvernement Lecornu II pour 2026, le Collectif Handicaps s'est servi de ce plaidoyer pour militer **contre les logiques d'économies sur le dos des personnes malades, précaires et en situation de handicap** et pour une vision plus ambitieuse en matière de prévention.

Lors d'échanges avec les parlementaires et les cabinets ministériels et à travers des propositions d'amendements, le Collectif Handicaps a alerté sur les orientations prises par le

Gouvernement et appelé à une révision des arbitrages, en rappelant qu'**aucune contrainte budgétaire ne saurait justifier des atteintes aux droits.**

Un plaidoyer sur le PLFSS en collaboration avec France Assos Santé :

- Contre la paupérisation des personnes handicapées et de leurs aidants
- Contre la hausse des restes à charge en santé
- Contre les attaques à l'encontre du dispositif ALD
- Contre le durcissement des arrêts de travail
- Contre la subsidiarité entre réparation d'un dommage et compensation d'un besoin
- Pour une offre médico-sociale adaptée aux besoins
- Pour un droit à la compensation du handicap personnalisé et effectif
- Pour garantir à toutes et tous l'accès aux soins

[Accéder à notre position détaillée](#)

Les retombées de notre campagne

- **Amendements parlementaires au sein des débats budgétaires** : Cette campagne a contribué à une réelle prise en compte du handicap dans les débats budgétaires et la remise à l'agenda de la solidarité, dans un contexte pourtant peu favorable. Plusieurs amendements portés par des parlementaires ont repris nos principales demandes, montrant notre capacité à être reconnu comme des acteurs légitimes. De nombreuses préoccupations demeurent toutefois : nous ne savons toujours pas le détail des moyens alloués aux différentes mesures et nous nous inquiétons de la logique de contrôle des bénéficiaires présente au sein des textes du gouvernement...
- **Consolidation d'une approche intersectionnelle** : En interne, ce plaidoyer nous a permis de consolider une vision plus intersectionnelle du handicap. En mettant en lumière directement les liens entre handicap, précarité et inégalités sociales, le Collectif Handicaps a cherché à dépasser une lecture strictement sectorielle du handicap.

Cette campagne est la première pierre à l'édifice de nos réflexions en vue de l'élection présidentielle de 2027. Nous continuerons de porter les messages autour de la solidarité et d'une société plus juste et plus inclusive.

Les autres leviers d'actions du Collectif Handicaps

La communication

La communication du Collectif Handicaps c'est :

- 19 Newsletters
- 6 Communiqués de presse et 6 Tribunes
 - [Anniversaire de la loi handicap du 11 février 2005 : Ne perdons pas de temps. Agissons !](#) (14 janvier 2025)
 - [Ensemble pour défendre les droits et la citoyenneté des personnes handicapées !](#) (12 février 2025)

- [Comité Interministériel du Handicap : une politique des trop petits pas, sans rupture véritable](#) (7 mars 2025)
 - [Handicaps : hissons l'étendard d'une République inclusive !](#) (16 mai 2025)
 - [Le cinéma accessible pour tous, maintenant](#) (23 mai 2025)
 - [Transformation des MDPH : une dynamique amorcée, des chantiers encore à approfondir](#) (10 juillet 2025)
 - [« Le Conseil économique, social et environnemental est l'un des rares lieux où se construit du compromis »](#) (22 juillet 2025)
 - [Economies en santé : toujours les mêmes lésés](#) (5 septembre 2025)
 - [« Ça ne tient plus ! Mobilisons-nous le 11 octobre »](#) (10 octobre 2025)
 - [Santé mentale : des actions dans la durée plus que des symboles éphémères](#) (17 octobre 2025)
 - [Budget 2026 : stop aux idées reçues sur notre modèle social ! La solidarité n'est pas un luxe.](#) (21 octobre 2025)
 - [Journée internationale des personnes handicapées : investissons dans la solidarité !](#) (3 décembre 2025)
- 32 articles sur le site internet
 - 115 retombées média
 - 38 424 Visites sur le site internet
 - Réseaux sociaux
 - Abonnés X : plus de 6 100 abonnés
 - Abonnés Instagram : 741 abonnés
 - Abonnés LinkedIn : **5 395** abonnés et 132 557 impressions

Le plaidoyer institutionnel et le suivi des politiques publiques

Chiffres clés

62 rendez-vous politiques et institutionnels :

- 27 rendez-vous avec le gouvernement
- 18 rendez-vous législatifs
- 7 rendez-vous avec des associations d'élus (AMF, ADF, Régions de France)
- 10 rendez-vous avec d'autres instances (CNCPPH, SG CIH, DDD, Cour des Comptes, CNSA, CNAF, SNCF)

Les actualités du secteur et nos prises de position

Transformation de l'offre médico-sociale :

En 2025, la qualité de l'accompagnement et la réponse aux besoins de toutes les personnes handicapées, quels que soient leur handicap, leur âge et leur lieu de vie, restent des sujets de préoccupation majeurs du Collectif Handicaps.

Après la sortie du rapport de l'IGAS « [Handicap : comment transformer l'offre sociale et médico-sociale pour mieux répondre aux attentes des personnes ?](#) » en mars 2025, le Collectif

Handicaps a suivi avec attention les travaux menés par le Gouvernement et les administrations pour concrétiser ses préconisations. **Nous sommes particulièrement attentifs à ce que la**

transformation de l'offre ne soit érigée en objectif, mais reste un moyen au service de l'effectivité des droits des personnes handicapées. A ce titre, que ce soit dans la mise en œuvre de la réforme tarifaire SERAFIN-PH ou dans la réflexion sur l'offre de services coordonnés, le Collectif Handicaps milite pour un modèle qui respecte les spécificités, sans uniformisation ou généralisation à marche forcée.

La liberté de choix doit être au fondement de toute politique de transformation de l'offre ; chaque personne doit pouvoir choisir son lieu de vie et ses modalités d'accompagnement, les réponses doivent être individualisées, au plus près des aspirations et des besoins de chaque personne handicapée. Cette position a été réaffirmée lors d'un séminaire interne.

A chaque comité de pilotage de la transformation de l'offre, ainsi que dans nos rendez-vous mensuels avec Charlotte Faisse, conseillère en charge du dossier au cabinet de la Ministre déléguée au handicap, le Collectif Handicaps relaie les inquiétudes des personnes et les alertes du terrain. **La première de ces craintes reste l'absence de pilotage et de vision structurée sur ce sujet pourtant majeur !**

- Comité interministériel du handicap (CIH) de mars 2025 :

Le 6 mars 2025, François Bayrou (alors premier Ministre) a tenu un CIH particulièrement décevant.

Le Collectif Handicaps a regretté un goût de « déjà vu », avec la redite de beaucoup de mesures déjà annoncées lors de précédents CIH : publication du décret sur l'accessibilité des lieux de travail, groupe de travail sur les emplois exigeant des conditions d'aptitude particulière (ECAP), feuille de route sur la vie intime et sexuelle, pour ne citer que quelques exemples. **Pire, des retours en arrière ont été présentés comme des avancées**, en particulier sur l'accessibilité numérique : alors que l'engagement avait été pris au CIH 2024 de rendre accessibles toutes les démarches en ligne essentielles d'ici à 2025, le Premier Ministre a finalement revu l'objectif à 50% d'ici fin 2025...

Invité à intervenir en introduction de cette réunion, le président du Collectif Handicaps, Arnaud de Broca, a rappelé **l'importance de la prise en compte des besoins de toutes les personnes concernées, réclamé de meilleures conditions de suivi et de pilotage des mesures annoncées et exigé une meilleure concertation et co-construction avec les associations.**

Handicap et fin de vie :

La dissolution de 2024 avait mis un terme à l'examen du projet de loi relatif à la fin de vie sur lequel le Collectif Handicaps avait été particulièrement mobilisés, pour éviter les écueils ou dérives d'une législation pensée sans partir du point de vue et de l'expérience des plus vulnérables de notre société, de leurs proches et des professionnels qui les accompagnent au quotidien. Au printemps 2025, les Députés ont finalement décidé de réinscrire ce sujet à l'ordre du jour en scindant ce texte en deux propositions de loi : l'une sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide à mourir.

Toujours sans prendre position pour ou contre le droit à l'aide à mourir, le Collectif Handicaps a continué d'apporter un regard et une parole singulière, en insistant sur les enjeux de décision

pour autrui, d'accès effectif à des soins palliatifs de qualité, d'informations intelligibles sur les droits des patients, de formation des professionnels, etc.

Lors de la première lecture à l'Assemblée nationale, plusieurs de ces demandes avaient été entendues. Le texte adopté promettait le déploiement d'une offre de soins palliatifs sur l'ensemble du territoire, adossée à un droit opposable, ainsi qu'un pilotage et un contrôle renforcés. L'amélioration de l'accès à l'information (FALC) et des moyens de communication (CAA) était également intégrée au texte, tout comme le renforcement des capacités juridiques des majeurs protégés (personne de confiance et directives anticipées). Des avancées qui ont été largement remises en cause lors de l'examen au Sénat... Le Collectif Handicaps continuera sa vigilance lors de l'examen en deuxième lecture à l'Assemblée en 2026.

[Le positionnement détaillé du Collectif Handicaps sur la fin de vie](#)

- Service public départemental de l'autonomie (SPDA) :

Le 23 avril 2025 a marqué le lancement officiel du SPDA. Associés aux consultations menées par la CNSA, la DGCS et le Gouvernement, le Collectif Handicaps avait émis dès 2024 de nombreuses alertes.

Si les ambitions fixées dans le cahier des charges du SPDA sont évidemment positives et ne peuvent pas être critiquées, le Collectif Handicaps s'interroge toujours sur la différence entre les promesses et la réalité sur le terrain et donc sur l'effectivité, à terme, du SPDA. **Le Collectif Handicaps restera vigilant pour que le SPDA améliore réellement le parcours des personnes et ne viennent pas détricoter les principes de la loi de 2005 et les prérogatives des MPDH.**

Interpellation des parlementaires européens :

Après notre [mobilisation autour des élections européennes de 2024](#), le Collectif Handicaps a continué d'avoir un œil rivé sur l'Europe. Très peu d'eurodéputés français ont rejoint l'intergroupe handicap, pourtant essentiel à la défense des droits des cent millions de citoyens et citoyennes concernées. Le Collectif Handicaps a interpellé les principaux groupes européens, afin de les inviter à nommer un ou une députée française au sein de l'Intergroupe Handicap.

Mission gouvernementale Santé & Handicap :

Le Collectif Handicaps a été auditionné dans le cadre de la mission gouvernementale dédiée à la santé des personnes en situation de handicap, [lancée en mai 2025 par le Ministère des Solidarités](#) afin de **promouvoir un accès à la prévention et aux soins sans rupture**. Cela a été l'occasion de rappeler un certain nombre d'enjeux qui appellent des réponses structurelles pour garantir l'effectivité du droit fondamental à la santé : accessibilité, formation des professionnels, prévention, pénurie d'aide humaine, reste à charge, place des familles, etc.

- Transformation des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) :

En mars 2025, une task force dédiée à la transformation des MDPH a été lancée. Grâce à un « tour de France des solutions », la Ministre Charlotte Parmentier-Lecocq cherchait à faire

émerger des réponses concrètes pour simplifier les démarches administratives des personnes handicapées.

Si elle affichait une ambition de co-construction, le lancement de ces travaux sans la participation des associations représentatives des personnes en situation de handicap a suscité une vive incompréhension. Seul le CNCPH avait été associé aux travaux. Cette mise à l'écart, en contradiction avec les engagements publics du Premier Ministre François Bayrou en faveur d'un dialogue étroit avec la société civile, a conduit le Collectif Handicaps à se mobiliser pour **réaffirmer la nécessité d'une véritable concertation des acteurs**. À la suite de plusieurs interpellations, une réunion s'est finalement tenue fin mai pour nous présenter et nous faire réagir sur les pistes de mesures imaginées par la task force.

Le 10 juillet 2025, la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecocq a présenté [18 mesures](#) pour simplifier les démarches et améliorer les parcours de vie des personnes en situation de handicap. Le Collectif Handicaps a réagi dans un communiqué : flou autour de la mise en oeuvre de mesures, notamment celles visant à mettre fin aux disparités territoriales, danger autour de la volonté de réduction de la longueur des formulaires MDPH (l'objectif devrait être de permettre aux demandeurs de mieux expliciter leurs réalités de vie et les retentissements du handicap sur leur quotidien). **Le Collectif Handicaps a reproché l'absence d'investissement financier**. Aucune mesure permettant l'amélioration de PCH, de l'évaluation des besoins des personnes vivant avec des altérations des fonctions mentales, psychiques et cognitives, de la réforme de la RSDAE ou encore de la révision du guide barème n'a été retenues, malgré les propositions que nous avons envoyées...

[Commission d'enquête parlementaire sur la santé mentale et le handicap :](#)

Le 24 septembre 2025, le Collectif Handicaps a été auditionné à l'Assemblée nationale dans le cadre de la [commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap et les coûts de ces défaillances pour la société](#).

Le Collectif Handicaps a rappelé que la première des défaillances est l'absence d'une politique publique coordonnée, financée et pilotée avec une vision et une ambition d'investissement à long terme, aussi bien en matière de santé mentale que de handicap.

Ce fut également l'occasion de réaffirmer devant les députés qu'il faut d'urgence développer l'approche globale en santé mentale et son caractère préventif.

[Accéder à l'audition](#)

[- Démantèlement des ARS & transfert de compétences aux départements et aux Préfets :](#)

Lors des Assises nationales des Départements de France, le Premier Ministre Sébastien Lecornu a ouvert la porte à une réforme des Agences Régionales de Santé (ARS) et au **transfert de la compétence « santé » aux Préfets de région et de la compétence « médico-social » aux départements**.

Le Collectif Handicaps a interpellé le Premier Ministre, en insistant sur les risques majeurs que représentait cette orientation :

- **Aggravation des inégalités** territoriales dans l'accès aux droits
- **Dégradation de l'offre d'accompagnement**
- **Eclatement de la gouvernance** renforçant les stratégies en silo, à l'inverse de la coopération nécessaire entre les secteurs de la santé, du social et du médico-social
- **Priorité donnée à la sécurité sanitaire**, plutôt qu'à la prévention, la solidarité et la démocratie en santé

Une réforme du pilotage des politiques de santé et de solidarité aura forcément des conséquences sur les personnes en situation de handicap et leurs proches. Elle ne peut se faire sans concertation, sans réflexion sur ses effets et sans inscription dans un réel projet de société. En partenariat avec la Société Française de Santé Publique et de nombreuses autres organisations de la société civile, **le Collectif Handicaps a appelé à renoncer à toute réforme non concertée**. Le Collectif Handicaps restera particulièrement attentif au suivi de cette réforme en 2026.

Le Collectif Handicaps au CESE

Depuis 2021, le Collectif Handicaps est membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), représenté par Lionel Deniau.

Nous y portons la voix des personnes handicapées, de leurs familles et aidants, **afin que leurs besoins et attentes soient pris en compte dans tous les débats**.

Membre du groupe des associations, notre représentant œuvre pour sensibiliser l'ensemble des conseillers du CESE aux enjeux du handicap et mettre en avant la force et les spécificités des associations du secteur.

Il participe activement aux travaux des deux commissions dont il est membre : la commission Affaires sociales et santé et la commission Travail et emploi.

En cherchant à intégrer les préoccupations des personnes handicapées dans un maximum d'avis, notre participation aux travaux du CESE permet à nos membres de réfléchir à des sujets bien divers. Cela nous permet d'aborder ensemble de nombreuses thématiques ou questions qui doivent se poser pour **construire un monde juste et respectueux, où chacune et chacun peut choisir sa vie, avoir sa place et être reconnu**.

En 2025, nous avons particulièrement travaillé sur trois avis :

- [Santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société](#)
- [Prévention en santé au travail. Défis et perspectives](#)
- [Lutter contre la précarité professionnelle par une économie plus inclusive : travaux en 2025](#) : un avis auquel le Collectif Handicaps a contribué, via une [contribution écrite](#), et qui sera adopté en février 2026.

Le CESE a également été mobilisé dans le cadre de l'anniversaire de la loi de 2005, avec une [déclaration du bureau](#) et un évènement auxquels nous avons contribué et qui ont permis la **sensibilisation générale du CESE sur l'effectivité des droits des personnes handicapées.**

Le Collectif Handicaps a aussi participé au [Forum multipartite de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant](#), pour y porter les spécificités des enfants en situation de handicap (prise en compte des temps de soins, participation aux activités péri et extrascolaires, etc.).

Nous avons eu à cœur de soutenir le CESE, face aux attaques médiatiques et politiques à son encontre, notamment en cosignant la [Tribune « Le Conseil économique, social et environnemental est l'un des rares lieux où se construit du compromis »](#) et en s'opposant à la baisse de crédits proposés dans le cadre du PLF pour 2026.

L'année 2025 marque la dernière année complète du mandat de Lionel Deniau. L'expertise et l'esprit collectif de notre représentant ont permis d'assurer au Collectif Handicaps une place au sein du groupe des associations. Alors que la mandature 2021-2026 touche bientôt à sa fin, nous espérons que le Collectif Handicaps conservera sa place au CESE pour la prochaine et que nous pourrions toujours **continuer à porter un plaidoyer fort dans cette institution.**

Les perspectives

Echéances électorales

En vue des élections municipales de 2026, le Collectif Handicaps porte un manifeste « pour une politique municipale et intercommunale inclusive ». Ce document, travaillé avec nos membres et les collectifs locaux, propose **10 engagements forts et des pistes d'actions concrètes**, pour que les futurs élus se saisissent enfin du sujet et pour que les droits des personnes handicapées soient respectés partout en France.

Il a été transmis aux formations politiques, dans l'espoir d'être repris dans les programmes des candidats et candidates. Les délégations locales de nos associations membres et les collectifs locaux ont également été invités à diffuser ce manifeste sur leur territoire.

Le 18 novembre 2025, [le Congrès des Maires 2025](#) a réuni une table ronde autour de la place des personnes en situation de handicap dans la commune. A cette occasion, l'Association des maires de France a présenté son enquête sur la mise en œuvre de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment au prisme de l'accessibilité. Lors de cette table ronde, Arnaud de Broca a rappelé le retard en matière d'accessibilité et la nécessaire action des collectivités pour améliorer la situation. L'accessibilité doit devenir un axe structurant de l'action publique locale, au service d'une participation pleine et entière de toutes les personnes en situation de handicap.

Le Collectif Handicaps va ensuite entamer ses réflexions en vue de l'élection présidentielle de 2027. Pour faire de l'amélioration de la vie des personnes handicapées et de leurs proches un

véritable sujet de la campagne présidentielle, diverses actions de plaidoyer vont être nécessaires !

Préparation de la Conférence nationale du handicap (CNH) 2026

Tous les trois ans, la CNH est réunie par le président de la République afin « de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées » en rassemblant personnes handicapées et leurs organisations représentatives, associations, partenaires sociaux, collectivités territoriales, administrations et opérateurs de l'État.

Après une CNH décevante en 2023, la prochaine se tiendra en juin 2026, quelques mois avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron.

Ralentis par l'instabilité politique, les travaux préparatoires n'ont débuté qu'en décembre avec un comité de pilotage introductif. Début 2026, cinq groupes de travail se réuniront autour de cinq thématiques : l'école, l'habitat, la participation des personnes handicapées, l'intelligence artificielle et la protection juridique des majeurs. En parallèle, un COPIL thématique aura lieu tous les mois, pour dresser le bilan des mesures annoncées à la dernière CNH et les perspectives d'actions sur différents sujets. De quoi bien mobiliser le Collectif Handicaps et ses membres !